

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1085 accordant une permission d'un mois à M. Vogelbach, détache au service du port

n° 1085

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
26 septembre 1947

Numéro JO  
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro  
30 septembre 1947

### VISAS

Le Gouverneur de Côte française des Somalis et dépendances.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la demande en date du 22 septembre 1947 de M. Vogelbach, agent au service les travaux publics, détaché au service du port : Vu l'avis favorable du capitaine du port : Vu l'avis favorable du chef du service des travaux publics p. i.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une permission d'absence d'un mois, pour en jouir a Djibouti, est accordée a M. Vogelbach, en service aux travaux publics, détaché au service du port, pour compter du 24 septembre 1947.

#### Art. 2

—La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera

Pour le Gouverneur en mission : L'inspecteur des affaires administratives, Lurette